

1 Q. 5 0 7 JHO JACI/BRD/md. 2 9 JAN 2020 Dakar, le

ARRIVEE Nº

NOTE DE SERVICE

à

Madame, Messieurs:

00000349

- le Coordonnateur;
- les Directeurs :
 - du Contrôle interne ;

* de la Réglementation et de la Coopération internationale ;

* des Opérations douanières ;

* de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;

* du Renseignement et des Enquêtes douarières ; 3 0 JAN. 2020

* du Personnel et de la Logistique ;

des Systèmes informatiques douaniers,

- les Directeurs régionaux ;

- les Conseillers techniques ;

- le Chef du Bureau particulier ;

- le Chef du Bureau des Relations publiques et de la Communication ;

- le Chef de la Division de la Formation ;

- le Chef de la Division de l'Orientation et de la Prospective.

Objet : gel des importations d'oignons au titre de l'année 2020.

Référence: lettre circulaire n°08/MCPME/ARM/SP du 15 janvier 2020 portant gel des importations de l'oignon.

Par lettre circulaire visée en référence, l'Agence de Régulation des Marchés (ARM) a bien voulu m'informer du gel des importations d'oignons, à compter du 27 janvier 2020, pour un bon déroulement de la campagne de commercialisation de la production locale.

A cet effet, je vous instruis d'inviter les agents chargés des opérations de dédouanement, à veiller à la correcte observation de cette mesure de prohibition.

Vous voudrez bien assurer une large diffusion de la présente note de service et me rendre compte de toute éventuelle difficulté d'application.

Abdoura